

21, La Lande de l'Oiselais
44360 SAINT ETIENNE DE MONTLUC

 **02 40 85 90 06**
contact@aber.fr

www.aber.fr

VIENNOISERIE LIGÉRIENNE

COMPLEMENTS RELATIFS A LA PROCEDURE D'INSTRUCTION DU DOSSIER

Textes régissant l'enquête publique

Le dossier de demande d'autorisation d'exploiter de la VIENNOISERIE LIGÉRIENNE a été initialement déposé en juin 2017 (avant d'être complété par la suite). Comme indiqué en page P-25 du dossier, la Société VIENNOISERIE LIGÉRIENNE a choisi de déposer un dossier correspondant à la forme préconisée antérieurement à la réforme de l'autorisation environnementale unique.

La procédure d'instruction de ce type de dossier est précisée en page P-26 du dossier de demande d'autorisation d'exploiter. Elle était régie par des textes réglementaires qui ont été abrogés ou fortement modifiés depuis.

En particulier l'enquête publique pour ce type dossier était régie par les anciennes versions des articles L123-1 et R123-1 du Code de l'Environnement.

Au terme de la procédure, la VIENNOISERIE LIGÉRIENNE obtiendra un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter qui remplacera l'arrêté actuel en date du 18 décembre 2002.

Autres autorisations nécessaires pour réaliser le projet

Le projet VIENNOISERIE LIGÉRIENNE ne nécessite aucune autre autorisation.